



# C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 26 MAI 2025

## Procès-Verbal N°41

**COORDINATEUR des Compétitions** : PASSENEAU Grégory (Excusé).

**PRESIDENT** : DALMON André.

**PRESENTS** : REYNES Roger, SILVESTRE Bernard, COUFFIGNAL Francis.

**ASSISTE** : VAN BASTOLAER RAVEINO Nicolas (Assistant administratif).

*La réunion est ouverte par le Président à 8h30*

---

### **INFORMATIONS LIMINAIRES**

Les présentes décisions ci-dessous, figurant dans le procès-verbal, peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District Aveyron Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification dans les conditions de forme et de fond prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### **Homologation des Résultats**

En application des dispositions de l'Article 147 Alinéa 3 des Règlements Généraux, la Commission homologue le 26 mai 2025 toutes les rencontres des Championnats Seniors Masculins, disputées au cours de la Saison 2024 - 2025 sauf procédure ou demande en cours.

### **NOTA : REGLEMENT DES ½ FINALES ET FINALES du Championnat et Challenge territorial**

En cas d'égalité à la fin de la rencontre le vainqueur sera désigné par une séance de tirs aux buts (sans prolongation).

- **Match de classement du Championnat D3**

La rencontre opposera le club de **MILLAU SO 2** qui recevra le club **UNION DES TROIS VALLEES 1**. La rencontre est programmée le mercredi 28 mai 2025 à 21h00.

- **Finales des Championnats D2 et D3**

Les finales des Championnats D2 et D3 se joueront sur le stade de St Geniez le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025

- A 13H00 pour la D2 qui opposera **FOOT VALLON** à **FOOT SUD LOZERE**, (L'équipe de FOOT VALLON est considérée comme recevante et devra amener la tablette).
- A 16H00 pour la D3 qui opposera **FC SOURCES DE L'AVEYRON 2** au vainqueur du match **MILLAU SO 2 – UNION DES TROIS VALLEES 1**, (L'équipe de FC SOURCES DE L'AVEYRON 2 est considérée comme recevante et devra amener la tablette).

- **½ Finales du Championnat D4**

Les ½ finales du Championnat de D4 auront lieu le mercredi 28 mai 2025 à 21h00 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé suite au tirage au sort conformément à l'Article 54 du Règlement des Championnats.

Elles opposeront : **LA ROUQUETTE 1** à **MONTBAZENS/RIGNAC US 3** et **ST AFFRIQUE 3** à **CHIRAC ES 1**

(Les équipes recevantes devront amener la tablette).

- **Challenge Territorial D5 1/2 Finales**

Les ½ Finales du Challenge Territorial auront lieu le samedi 31 mai 2025 à 20h00 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé pour le match **CAMPAGNAC 5** contre **SOUYRI 5** et le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 à 15h00 pour le match **FC GAGES 5** contre **ASC MAHORAIS 5**.

(Les équipes recevantes devront amener la tablette).

- **Finale du Championnat D4 et Finale du Challenge Territorial D5**

Les finales du championnat D4 et du Challenge Territorial D5 auront lieu le dimanche 8 juin 2025 à 13h30 pour le Challenge Territorial D5 et à 16h00 pour la Finale du Championnat D4 sur terrain neutre à désigner.

**La prochaine réunion est fixée au jeudi 5 juin 2025 à 8 heures 30.**

**La réunion est clôturée à 11h00.**

Le Secrétaire de Séance,

F. COUFFIGNAL



Le Président,

A. DALMON

